



DOSSIER DE PRESSE

# SBA

**Le Comité syndical se réunit le  
mercredi 24 janvier 2018  
à 18h30  
à Maringues.**

Contact Presse  
04 73 64 74 50  
06 11 80 27 80  
communication@sba63.fr  
www.sba63.fr

Le Comité syndical du SBA se réunit en assemblée délibérante le mercredi 24 janvier 2018 à 18h30 à Maringues. Les élus délibéreront sur deux points : la modification des statuts du Syndicat et l'adhésion de Riom Limagne et Volcans, nouvellement constitué en communauté d'agglomération.

## **Les élus adoptent de nouveaux statuts.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le périmètre du SBA a évolué, suite au retrait de la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne. Il est donc nécessaire de mettre à jour les dispositions statutaires du Syndicat.

Il sera proposé aux élus les évolutions suivantes :

- En premier lieu, le retrait de l'ancienne Montagne thiernoise implique une mise à jour des membres du SBA.
- Jusqu'ici, chacune des 122 communes du SBA étaient représentées par un ou plusieurs délégués. Or, les adhérents du SBA sont les intercommunalités et non pas les communes. A la demande des présidents intercommunautaires, il est proposé de modifier les règles de représentation des collectivités adhérentes, en prenant désormais en compte la population de chaque intercommunalité. Le nombre de délégués siégeant au SBA serait diminué, passant de 131 titulaires à 83.
- Pour finir, les règles de représentation étant modifiées, il est nécessaire de redéfinir plus précisément le rôle et le fonctionnement de chaque instance, apportant plus de pouvoir aux intercommunalités.
- Les nouveaux statuts prévoiraient également une conférence des 6 présidents intercommunautaires, au moins une fois par an. Cette instance de travail et de concertation serait informée des projets en cours et des orientations stratégiques, avec un rôle consultatif.

## **Riom Limagne et Volcans adhère au SBA.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Riom Limagne et Volcans s'est constituée en communauté d'agglomération. La loi implique un retrait automatique des syndicats, tels que le SBA.

La communauté d'agglomération a délibéré le 16 janvier 2018 et décidé de ré-adhérer au SBA, déléguant à nouveau au syndicat la collecte et le transport de ses déchets.

Cette demande d'adhésion doit être approuvée par le Comité syndical du SBA.